

PRÉLÈVEMENT DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX SYMPTOMATIQUES (FIÈVRE ET TOUX) DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19



PRÉ-REQUIS :

- Le prélèvement et l'analyse du covid-19 par les laboratoires privés sont désormais inscrits dans la nomenclature
- **Prélèvements au cabinet ou au domicile du professionnel**
- Port d'un masque FFP2 pour professionnels préleveurs
- Nécessité d'une prescription médicale du prélèvement pour les professionnels libéraux malades (comme pour tout autre prélèvement).

OBJECTIF :

- La fiche consiste en une procédure organisationnelle pour les prélèvements des professionnels malades.

ACCÈS AUX PRÉLÈVEMENTS

• Les professionnels de santé libéraux malades sont prioritaires par rapport à la population à tester.

- Les professionnels doivent s'adresser au laboratoire de leur secteur pour organiser le prélèvement en priorité à leur domicile ou à leur cabinet : attention en cas de suspicion il ne faut pas se rendre dans un laboratoire de biologie afin de ne pas contaminer les patients en salle d'attente.

- Les prélèvements doivent se faire sur prescription médicale

- Les médecins font leur propre prescription
- Pour les autres professionnels (IDEL, MK...) : ils doivent s'adresser à leur médecin traitant

- Les patients symptomatiques avec signes aggravés pourront également être testés en ville sous réserve des capacités d'analyse des laboratoires de ville

ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

- Les prélèvements pourront être analysés par des laboratoires privés ou publics agréés.
- Les prélèvements seront acheminés par navettes pour être analysés : résultats théoriques sous 24h.

- Il n'y a pas de nécessité d'éviction dans l'attente des résultats, mais le port du masque par le professionnel est obligatoire pendant cette période

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Comme pour tout examen biologique inscrit à la nomenclature, le tiers payant est systématique et seuls les patients n'ayant pas de complémentaire santé auront un reste à charge correspondant à la part complémentaire.

**DISPOSITIF OPÉRATIONNEL
À PARTIR DU
LUNDI 16 MARS 2020**